

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

VOL. 9.

MONTREAL, MARDI, 31 AVRIL 1846.

No. 22

OPINION DU PARLEMENT ET DES JOURNAUX D'ANGLETERRE SUR LA PERSÉCUTION DU CZAR CONTRE LES RELIGIEUSES BASILIENNES.

La France n'a pas été seule à s'émouvoir des atrocités commises contre les religieuses basiliennes de Minsk. Nous croyons devoir constater que l'opinion publique s'est soulevée en Angleterre avec non moins d'indignation que chez nous pour flétrir, au nom de l'Évangile et de la civilisation, les actes barbares du despote du Nord. Les journaux d'Angleterre et d'Irlande ont, presque tous sans exception, publié, d'après *The Times*, le récit de la mère Irena-Macrona Mieczyslawka. Le *Tablet*, feuille catholique, a donné ce document *in extenso*. La sensation produite par cette déchirante lecture a été telle que le parlement anglais a entendu dans ses deux Chambres l'écho de l'indignation du dehors. En Angleterre, comme en France, Nicolas Ier a été cloué au pilori de l'opinion, et il y restera humilié jusqu'à ce qu'il se soit lavé aux yeux de l'Europe du sang qu'il est accusé d'avoir versé, ou qu'il fasse amende honorable en adoptant une politique nouvelle envers ses sujets catholiques.

O'Connell a le premier appelé sur ces faits l'attention de la Chambre des Communes, en demandant certaines libertés religieuses pour les catholiques anglais.

« Qui n'a pas entendu parler, s'est-il écrié, des persécutions atroces, des cruautés horribles exercées contre les religieuses de Minsk? Le tyran, le monstre qui a commis de si lâches outrages sur ces vénérables dames est, il est vrai, un objet de dégoût; mais néanmoins, il est peu honorable pour les chrétiens de l'Europe de n'avoir pas fait quelque démonstration publique pour exprimer l'indignation et l'horreur qu'inspirent à toute la chrétienté le monstre de Russie et ceux de ses satellites qui l'ont aidé à commettre ces énormités. »

Puis, faisant allusion au projet de loi de M. Watson pour obtenir l'abrogation des lois pénales, O'Connell a ajouté :

« Le bill qu'on vous propose abrogerait des lois qui infligent des châtimens moins violents que ceux dont souffrent les catholiques de l'empire Russe, mais qui émanent cependant du même principe. La législation britannique ne punit ni les athées, ni les déistes, ni les hommes qui émettent des opinions anti-chrétiennes; mais elle a des lois pour punir la vertu, la dévotion, l'exercice des qualités les plus élevées de la nature humaine! »

La noble protestation d'O'Connell a inspiré à lord Kinnaird la bonne pensée de flétrir les barbaries de Nicolas dans la Chambre des Lords. Il a interpellé en ces termes lord Aberdeen :

« Je désire obtenir du noble comte qui dirige nos affaires étrangères quelques éclaircissements sur une question qui a excité la plus grande sensation parmi toutes les nations civilisées. On a dit que dans un État européen il a été commis des actes de la nature la plus barbare et la plus sauvage (affaire des religieuses de Minsk). Je sais qu'il ne nous convient pas d'intervenir dans les affaires intérieures des autres pays, mais je crois que jamais intervention ne fut plus justifiable que celle que nous ferions par des moyens pacifiques et de calmes remontrances. Il s'est passé en Lithuanie des choses si monstrueuses que l'on se refuserait presque à y croire. Malheureusement, il paraît que ces faits ne sont que trop exacts. Je ne révolterai pas vos sentimens par le récit de ces scènes d'horreur et des cruautés exercées sur des religieuses sans protection et des personnes qui professent la religion catholique. »

« Des cruautés semblables paraissent à peine croyables, et cependant elles semblent prouvées. Notre gouvernement étant dans des termes d'amitié avec l'empereur de Russie, je prie qu'une enquête sera ouverte sur cette déplorable affaire; une intervention de cette nature, dictée par l'humanité, serait parfaitement honorable. Je demanderai au noble lord secrétaire d'Etat des affaires étrangères s'il a reçu des détails à ce sujet, ou s'il verrait des inconvéniens à s'en procurer? L'empereur de Russie ne pourra rien voir d'hostile dans l'initiative d'une telle enquête. »

Lord Aberdeen a répondu :

« J'ai lu, comme tout le monde, les rapports dont on vient de parler. Je ne saurais dire s'ils sont exacts ou non, n'ayant reçu aucun avis de l'envoyé de Sa Majesté au sujet de cette affaire. Je n'en sais pas davantage. Je ne puis croire que l'on doive ajouter foi aux détails reçus sur cette affaire. Sans doute une persécution religieuse, de quelque nature qu'elle soit, est grandement à déplorer; mais je ne pense pas que l'on ait pu commettre la barbarie dont on a parlé. La différence entre le culte de l'Église grecque et la reli-

gion catholique romaine consiste en ce que l'un reconnaît la suprématie du Pape et l'autre ne la reconnaît pas. Mais, quant à la doctrine, il n'y a pas d'autre différence. »

Chacun est à même d'apprécier la valeur des doutes de lord Aberdeen. Un ministre parlant devant un des grands pouvoirs de l'État, devait douter de ce qu'il n'avait pas appris d'une manière officielle. Mais si les paroles de lord Aberdeen n'infirment en rien les faits, puisqu'il déclare *ne pas en savoir davantage* que lord Kinnaird, son incrédulité n'est-elle pas une accablante condamnation? Dans l'impossibilité d'intervenir dans les affaires intérieures de la Russie, lord Aberdeen, organe d'un gouvernement allié de l'empereur Nicolas, n'avait d'autre moyen de blâmer publiquement ces actes barbares qu'en répondant à une complaisante interpellation. Les paroles de lord Aberdeen, malgré leur réserve diplomatique, font honneur au gouvernement anglais, gouvernement protestant, mais chrétien, qui n'a pu cru devoir laisser passer sans protestation l'infamante persécution dont les Basiliennes de Minsk ont été victimes. Lord Aberdeen ne croit pas que l'on puisse ajouter foi aux détails de cette affaire. Pourquoi? Parce qu'ils trahissent trop de barbarie de la part de l'Empereur. Mais si l'Empereur est impuissant à réfuter les charges qui pèsent sur lui; si'il ne donne pas une complète satisfaction à l'Europe civilisée, lord Aberdeen sera bien obligé de croire à l'exactitude de ce qu'on ne peut réfuter. Lord Aberdeen ne se contente pas de déplorer toute persécution religieuse, de quelque nature qu'elle soit; mais sa réponse à lord Kinnaird nous semble avoir pour but de pousser le gouvernement russe à donner des explications. Que tous les gouvernemens de l'Europe en fassent autant, soit au nom du christianisme, soit au nom de la civilisation, et cette intervention morale ne sera pas sans effet pour arracher les populations catholiques de l'empire russe au joug odieux qui pèse sur elles.

Si nous avons eu à signaler la lâche complaisance avec laquelle certain organe du protestantisme français avait assisté au martyre des religieuses basiliennes, disons qu'en Angleterre la cause de la liberté a triomphé des préjugés anti-catholiques. Nous nous bornons à citer l'article du premier journal protestant de l'Angleterre; il est digne de fixer l'attention du *Semeur*. Après quelques réflexions préliminaires sur les persécutions religieuses en général, le *Times* s'exprime ainsi :

« Nos lecteurs ont déjà compris que les observations générales qui précèdent nous ont été inspirées à propos des horribles révélations qui viennent d'être faites sur les persécutions des religieuses polonaises. S'il est constant de penser que de tous les souverains de l'Europe l'autocrate du Nord est le seul qui sanctionne de pareils outrages sur l'humanité, il est en même temps effrayant de songer sur quel vaste empire s'étend sa puissance, et à quels hideux excès il est capable de se laisser aller. »

« Les sœurs du couvent de Saint-Basile de Minsk (dont les noms, s'ils ne sont pas trop longs pour les martyrologes de l'Église romaine, méritent d'y trouver place aussi bien qu'aucun de ceux que nous y lisons) se sont rendues coupables du crime de refuser de changer leur religion pour celle de Nicolas Ier. Pour cette offense, elles ont été arrêtées par ordre d'un évêque grec, et enfermées dans un couvent schismatique. Le traitement auquel elles ont été soumises durant leur emprisonnement n'est pas surpassé en cruauté par ce qu'on peut lire dans les anciens martyrologes. Il est sans parallèle quant au temps de sa durée. »

Après avoir cité le récit publié par l'*Univers* le *Times* ajoute :

« Telle est la clémence de Nicolas Ier et de son brutal archevêque Siemaszko! Et ces hommes agissent ainsi, non pas contre des socialistes, des mormonites ou tout autre espèce de fanatiques sans foi ni loi, non, mais contre une communauté de femmes inoffensives, pauvres, sans secours. Quant à ces pieuses personnes si sincèrement dévouées, nous ne pouvons que leur exprimer notre profonde sympathie, mais pour leurs impitoyables heureux leurs actes disent, plus éloquemment que nos paroles, jusqu'à quel point ils manquent des sentimens les plus communs d'humanité. Nous les supplions, dans l'intérêt du sens commun et d'une sage politique (s'ils refusent d'agir par des motifs plus élevés), de réfléchir à la folie et à la criminalité de leur conduite. Ils pourront faire des martyrs, des hypocrites, des fanatiques, mais ils n'opéreront jamais de conversions. La persécution sanctifie une bonne cause, mais elle rendrait populaire la plus mauvaise des causes. Si ces raisons n'ont pas assez de poids à leurs yeux, que l'Autocrate réfléchisse qu'il y a des degrés dans la persécution aussi bien que

dans la tolérance; s'il ne peut pas être moins sévère que Constantin, il n'a pas besoin d'être plus cruel que Dioclétien.

Parmi les nombreux articles des feuilles irlandaises, nous citerons les lignes suivantes du *Freeman's Journal*:

« Nous donnons aujourd'hui la suite du récit des atrocités révoltantes commises sur les religieuses basiliennes. On verra que ces supplices ont été infligés avec l'approbation formelle de ce démon incarné, l'empereur de Russie. Ces faits livrent le brutal tyran à l'exécration de tout être civilisé. Ce récit ne peut manquer d'attirer quelque malédiction signalée sur le misérable qui a encouragé et sanctionné les tortures inouïes de ces pieuses femmes. Grand Dieu! que devons-nous penser, en ayant, au milieu de la civilisation du dix-neuvième siècle, à signaler de pareils faits de persécution infernale sur de pauvres religieuses éloignées du monde, et qui ne sont coupables d'autre crime que de ne vouloir pas abandonner la foi dont la vérité est gravée dans leur cœur? Est-ce que les gouvernements civilisés n'encourront aucune responsabilité, de laisser ainsi violer par l'infâme mécréant du Nord tous les principes de justice? Lui est-il permis d'insulter à la civilisation, en traitant avec tant de barbarie la plus héroïque nation de l'Europe? Le récit que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs leur dira s'il est ici-bas un châîmant qui puisse dignement venger les victimes de tant de tyrannie. »

Nous pourrions multiplier les citations, mais celles qui précèdent remplissent notre but. Nous voulions montrer que les protestants d'Angleterre, comme les catholiques d'Irlande, ont uni leur voix au cri de réprobation universelle que l'Europe a poussé contre l'autocrate de toutes les Russies.

Ajoutons que le *Times* signale les deux journaux français qui ont gardé le silence sur l'affaire des Basiliennes de Minsk. Il observe que la *Presse* et la *France* se sont en cette circonstance séparées de la presse parisienne. Le *Times* explique la réserve de la *Presse* par ses liaisons, et le silence de la *France* par les sentiments politiques de cette feuille. Le *Times* se scandalise qu'un journal qui prétend défendre les intérêts monarchiques et religieux trahisse ainsi la cause du catholicisme, et comprenne si mal les intérêts monarchiques dont il se fait le champion.

TRADUCTION DE BROWNSON.

DU CULTE DE LA STE. VIERGE, DES SAINTS ET DES RELIQUES.

Quant à nous, nous frémissons d'horreur, quand nous entendons nommer *tromperie* la dévotion que les catholiques font paraître envers la Ste. Vierge et les saints. Pour flétrir de ce nom une pratique que la généralité des chrétiens, comprenant pendant dix-huit siècles tant de grands hommes, tant de femmes vertueuses, cela demanderait au moins quelque autorité, et on ne devrait pas le faire légèrement. Le Dr. Poits connaît très-bien que les catholiques n'accordent qu'à Dieu le culte le plus suprême, et que leur religion leur défend strictement d'accorder à aucune créature le culte qui n'est dû qu'à lui seul. Nous honorons la bienheureuse Vierge; sans doute. L'archange Gabriel l'a bien honorée lui-même, quand il la salua « pleine de grâce; » Dieu l'a bien honorée lui-même quand il a voulu devenir son fils. L'aimer, et lui obéir comme à sa mère; et nous nous ne pouvons croire que ce soit une erreur d'honorer celle que Dieu et ses anges ont honorée. Sans doute que le Dr. Poits fait profession de croire que Jésus-Christ est Dieu et homme, et qu'il possède en une personne les deux natures distinctes—qu'il est vraiment né de la Vierge Marie, et qu'elle fut vraiment et réellement sa mère, autant qu'aucune mère est la mère de son fils; s'il en est ainsi, il doit croire qu'elle est encore sa mère, et que notre divin Sauveur l'aime et l'honore encore comme telle. Si elle est encore sa mère, s'il l'honore encore, il ne peut regarder comme *tromperie*, que nous aussi, nous l'aimions, et l'honorions.

Notre ami le pro-bytérien regarderait-il comme une offense envers lui, si notre estime pour lui, nous portait à aimer et à estimer sa mère à cause de lui? Regarderait-il comme une preuve de notre amour et de notre estime envers lui, si nous la méprisions en quelque chose? S'il est un bon fils, il sera plus offensé de notre manque de respect envers sa mère qu'envers lui-même, et il en ressentira l'injure plus vivement et plus profondément. Notre Seigneur Jésus-Christ n'était-il pas un bon fils! Pourquoi donc nous dire que c'est une *tromperie* d'honorer sa bienheureuse Mère? Hélas! comment bien peu notre ministre pro-bytérien connaît-il le sublime mystère de l'Incarnation? Combien il perd par son ignorance, de cette tendresse exquise et de cette grâce de dévotion que les catholiques goûtent en honorant la Mère de leur Dieu, laquelle, a déclaré par l'inspiration du St. Esprit, que désormais toutes les nations l'appellerait « Bienheureuse. » St. Luc, ch. l. v. 48.

Nous ne regardons pas non plus comme une *tromperie* l'honorer les Saints; et nous avons toujours cru que les saints sont honorés dans le ciel; que Dieu est une partie de la récompense due à la sainteté. Est-ce que je ne peux pas aimer et honorer ceux que Dieu aime et honore? Si nous aimons Dieu, est-ce que nos cœurs ne doivent pas être embrasés d'amour pour ceux que Dieu chérit? Et, qui est-ce qui est plus cher à Dieu que ceux qui ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau sans tache; et de ceux qui ont porté leurs croix ici-bas, qui ont combattu vaillamment, qui ont remporté la victoire, et qui chantent maintenant leurs triomphes dans des cantiques de joie et de bénédiction devant le trône de Dieu même? Quoi, on pourra faire des assemblées publiques pour honorer la mémoire d'un homme d'Etat, d'un patriote, d'un héros, souillé peut-être de mille et mille crimes, et on ne pourra pas honorer un saint dont la vie a brillé des grâces de Dieu, et dont les pas ont rempli la terre de bénédictions! Ou bien notre crime est-il de

croire que les saints vivent encore, et qu'il y a une heureuse communion des saints, comprenant les saints du ciel, et les saints de la terre, mis en un seul corps dont Dieu est l'âme? On pourrait demander les suffrages de ceux qui nous aimons et qui sont encore captifs dans les liens de la chair, et on ne pourrait pas les demander de ceux qui sont affranchis de ces chaînes et qui sont maintenant en la présence de Dieu? Est-ce que le saint qui est dé-cédé, a perdu une partie de ses facultés, ou que son cœur s'est endurci au besoin de ceux pour lesquels il aurait donné sa propre vie, lorsqu'il était de ce monde? Oh! N'appellez donc point notre dévotion envers les saints, et l'intérêt que nous mettons dans leurs prières *tromperie*! Vous ne savez ce que vous dites. Que les saints prient Dieu de vous pardonner vos blasphèmes envers eux!

Nous n'adorons pas les reliques; nous les estimons et les honorons pour ce qu'elles représentent, ou pour ce qu'elles valent suivant leurs rapports. Ce sont des signes de mémoire dans lesquels nous mettons de la valeur, et que nous regardons comme des trésors. Est-ce que le Dr. Poits n'a point quelque objet mémorial d'un ami mort et dont il ne voudrait pas se défaire? Est-ce que le tableau de son honorée mère, que son fils conserve avec tant de soin, ou ce joyau qui appartenait à sa mère, et que sa fille prise tant, sont des *tromperies*? Le nouvel américain fait son pèlerinage au roc sur lequel nos ancêtres ont débarqué; et les descendants des pèlerins lorsqu'ils ont érigé la tour de Plymouth, *Pilgrim Hall* ont mis un fragment de ce roc dans les murs. Un patriote se croit riche s'il a une canne, une tabatière, ou un couperet fait du bois du *Old Trossides*, et nous avons vu, il n'y a que quelques jours le représentant de notre gouvernement au Pérou envoyer à l'Institut national de Washington un morceau du drapeau de Pizarre, avec une ou deux autres reliques de valeur. Si nous allons dans notre maison d'Etat, nous y voyons de vieux mousquets, des sabres, un tambour sans fond, et d'autres reliques curieuses de la guerre contre les sauvages ou de celle de la révolution, et que l'on conserve avec soin. Tout cela convient, et est approuvé du plus par de la race des puritains; mais c'est *tromperie* de conserver avec respect les reliques d'un favori de Dieu, d'un saint dont la présence bénit les hommes, d'un saint qui a été couronné dans le ciel! Nous pouvons conserver avec la plus grande attention l'habit de Washington, ou visiter avec enthousiasme la chaïbre où Voltaire a écrit tant de blasphèmes, ou le lit sur lequel il s'endormait après avoir avili la religion de Dieu; mais c'est *tromperie* si les chrétiens conservent la tunique sacrée que le Sauveur a portée pendant qu'il habitait avec les hommes, ou s'ils sentent leurs dévotions plus vive pendant qu'ils la contemplant. Il n'y a que les reliques de ceux qui ont été chers à Dieu, de ceux qui l'ont suivi avec humilité et fidélité, de ceux qui par sa grâce ont remporté la victoire, sur le monde, la chair, et le démon, de ceux qui sont arrivés plus que vainqueurs par la grâce de Celui qui les a aimés, il n'y a que les reliques sacrées de ces saints qui seraient une offense envers Dieu et une *tromperie*, si nous les conservons et respectons à cause de la valeur qu'elle ont suivant leurs rapports à l'objet qu'elles représentent, l'aimant peut porter le portrait de sa maîtresse sur son cœur, le poète peut la chanter, le romancier peut l'immortaliser; mais si je porte sur mon cœur l'image de la bienheureuse Vierge, mère de mon Dieu; elle dont le cœur a été percé par un glaive de douleur quand elle vit son divin fils souffrir et mourir, pour que je puisse avoir la joie et la vie, tout cela c'est *tromperie*. Vous pouvez remplir vos maisons et vos parterres des Dieux et des déesses du paganisme, de danses indécentes, de bachantes en furie, suspendre à vos cloisons les portraits des bandits, des coupes-gorges, des scélérats; mais si je place dans mon cabinet, ou dans les églises, sur l'autel, l'image de Jésus crucifié, ou si dans mes dévotions je fais la genuflexion devant la croix, ou devant l'image de la Reine des saints, tout cela c'est *tromperie*, sottise superstitieuse; basse idolâtrie. O misérable protestantisme! tu es né de contradictions; tu as arraché la cervelle et pétrifié le cœur de tes sectateurs; la coupe fatale de Circé qui a si horriblement métamorphosé tes compagnons d'Ulysse, n'a pas fait pis, que ce que tu fais sur ceux qui boivent à la source.

Une réputation honnête est à la portée de tout homme, on l'obtient par les vertus sociales, et la pratique constante de ses devoirs. Cette espèce de réputation n'est à la vérité ni étendue, ni brillante, mais elle est souvent la plus utile pour le bonheur. DUCLOS.

CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE.

COMÉ.

TRADUCTION.

L'hon. W. Draper à l'hon. E. Caron.

(CONFIDENTIEL)

Montréal, 19 Nov: 1845.

Mon cher Monsieur.—D'après la confiance que vous avez bien voulu placer en moi, vous devez vous attendre à apprendre de moi ce qui, dans tous les cas, je pense, devrait être tenté pour accomplir le seul but que nous nous sommes proposé, savoir, faciliter la formation d'un gouvernement qui posséderait la confiance du pays généralement. J'ai souvent réfléchi sur le sujet, avec un bien vil désir d'effectuer une bonne intelligence avec le parti auquel vous êtes lié comme constituant la majorité de la Représentation du Bas-Canada dans l'Assemblée. La maladie de Lord Metcalfe m'a empêché de lui

soumettre la question. Mais quand au résultat de mes propres vues, je puis vous en faire part sans réserve.

Je sens fortement qu'il y a des obligations auxquelles comme homme politique et comme homme d'honneur, je ne puis manquer en ce qui regarde des tiers, tandis que d'un autre côté j'ai droit d'espérer de leur part ce que, pour des raisons publiques, je suis préparé de faire.

Maintenant je suis, comme je vous l'ai dit, prêt à céder ma place. Je n'apprécie pas assez la vie publique pour m'y cramponner, ou pour adopter une ligne de conduite autre que celle que je puis ouvertement justifier pour y demeurer. Voilà pour moi.

J'ai senti que notre conseil avait besoin d'être surchargé, et que les charges d'Orateur du Conseil Législatif et de Président du Conseil Exécutif pouvaient être réunies à l'appui de mon projet, comme moyen d'économie publique.

La position de M. Viger, je le sens, lui donne des droits à toute la considération possible de ma part. Je dois avoir pour lui, comme vous le sentirez vous-même j'en suis certain, tous les égards qui sont dus à ses sentiments et à ses désirs. Mais je ne vous cacherai pas, et je vous répéterai ce que je vous ai déjà dit, que je considère depuis longtemps l'abandon par lui de la place qu'il occupe, comme essentiel à la force du gouvernement. La manière d'effectuer cette retraite est une autre considération.

Quant à mes autres collègues du Bas-Canada MM. Daly, Papineau et Smith, je puis vous dire ce que je pense de leurs sentiments, spécialement les deux premiers. Ils ne tiennent pas à garder leurs places, pour embarrasser le gouverneur actuel ou son successeur, dans la formation de son conseil. J'ai souvent eu des conversations avec M. Papineau, et d'après ce qu'il m'a dit, je suis persuadé qu'il n'hésiterait pas un moment à se retirer pour le bien de son pays plutôt que de créer des difficultés en restant au pouvoir. Pour M. Smith, je n'ai eu aucune conversation avec lui sur la possibilité de sa retraite.

Je puis répondre pour MM. Morris et Cayley comme pour moi-même que nous ne demeurerons en charge qu'autant que nous pourrons le faire sans compromettre nos caractères comme individus, et que nous y serons utiles au public. Si ces deux bases nous manquaient, nous nous retirerions. Aucun de nous ne placerait de difficultés sur la voie d'arrangements pour la formation d'un bon gouvernement.

Ces prémisses étant posées, je désire maintenant vous faire cette question, afin de prévenir tout malentendu par la suite, et de me mettre en pouvoir d'agir franchement dans cette question vis-à-vis de ceux avec lesquels ou par l'ordre desquels je dois agir, comme je vous avais informé dans ma dernière lettre : « Quelles situations devraient être rendues vacantes, ou quels changements devraient être faits dans l'administration pour satisfaire aux justes attentes des Canadiens-Français en général, et pour obtenir leur appui ? » Je ne vous demande pas de les nommer vu que le temps pour une pareille proposition n'est pas encore venu ; et ce ne serait pas non plus là, la manière. Mais si je puis dire distinctement ce que l'on veut comme *sine qua non*, je suis en position de mettre franchement la question devant ceux qui y ont droit et de me consulter avec eux tous sur ce que nous conseillerons. Vous verrez j'en suis sûr, que je ne puis autrement agir honorablement vis-à-vis de mes collègues.

Jusqu'ici nos communications ont été restreintes à nous deux. L'estime que je porte à votre caractère, ma confiance dans votre jugement et la considération que j'ai pour la haute position que vous occupez, m'ont fait désirer une explication, afin que je pusse, en se-ant connaître mes propres vues (si vous croyez devoir faire connaître les vôtres,) savoir quelle espérance il y avait d'un rapprochement.

Jusqu'ici notre confiance, je le crois, a été mutuelle. Votre dernière lettre contient un exposé franc et intéressant de vos vues générales et de celles de vos amis politiques. Je puis maintenant aller de l'avant du moment que j'ai votre réponse ; mais comme ce que j'ai à faire est de mettre la question devant le gouverneur et mes collègues, je ne puis le faire sans votre entier consentement, ayant à y mêler votre nom ainsi que l'expression de votre opinion sur la question que je vous ai posée sur la nécessité de changements.

Croyez-moi, &c.

W. H. DRAPER.

L'Hon. M. CARON.

COPIE.

L'hon. E. Caron, à l'hon. W. H. Draper.

Québec, 26 Nov. 1845.

Mon cher Monsieur, — Votre billet du 24 a été reçu ce matin. En m'annonçant le départ de Son Excellence, vous me dites que vous vous hâtez de me transmettre cette information, vu que cette nouvelle pourrait changer nos vues sur la nature de la dernière lettre que vous m'avez écrite.

En effet ce départ ne peut manquer d'avoir le résultat que vous anticipez.

Dans les communications que nous avons eues ensemble, vous savez que je ne me suis jamais donné pour chef de parti ; je me suis seulement prêté, et cela je l'ai fait bien volontiers, à servir d'intermédiaire entre ceux que notre parti regarde comme ses chefs et vous-même, afin de leur faire parvenir les communications que vous avez bien voulu me faire, et aussi pour vous transmettre leurs vues et leurs idées sur le sujet qui nous occupait. En

m'acquittant de cette tâche, je ne vous ai pas caché mes propres opinions ; mais cette partie n'étant que secondaire, toujours j'ai voulu vous faire connaître ce que voulaient et exigeaient les guides du parti avec lequel vous vouliez négocier un rapprochement. J'en ai prêté mon ministère à cette fin que parce que je savais qu'il existait des obstacles momentanés qui empêchaient que les communications pussent aisément se faire d'une manière directe entre l'administration actuelle et ceux auxquels il fallait s'adresser pour atteindre le but désiré. Ces obstacles, ce me semble, n'existent plus et ne doivent plus exister, et par conséquent ma mission doit cesser avec les causes qui l'ont fait naître.

Je serais fâché pourtant que vous concluriez de ceci que je refuse d'aider à un rapprochement que nous paraissions tous deux désirer ; tout au contraire, je suis prêt à faire tout en mon pouvoir pour en faciliter la conclusion. Mais comme vous avez sur les lieux ceux de qui dépend en grande partie le succès de l'arrangement, il me paraît plus convenable, plus facile et plus expéditif de traiter directement avec eux, tout en vous invitant à ne vous gêner aucunement avec moi, et à m'indiquer librement de quelle manière je puis être utile.

Je suis bien sincèrement,

Tout à vous,

ED. CARON

[NON PUBLIÉE.]

(L'Hon. L. H. Lafontaine à l'Hon. E. R. Caron.)

Montréal, 20 octobre, 1845.

Mon cher Ami, — Vous m'avez promis de m'envoyer copie de votre lettre à M. Draper ; je ne l'ai pas encore reçue. J'aimerais à la voir afin de ne pas m'exposer, dans la conversation, à rien dire qui pût en faire connaître le contenu.

M. Draper est à la ville depuis le commencement de la semaine dernière. Si vous n'y aviez pas d'objection, j'aimerais bien que vous fissiez à M. Aylwin part de la nature de cette correspondance, du moins de ma réponse. Quoique je ne doive rien avoir à faire avec la réorganisation du Ministère, si cela a lieu, et que par conséquent je sois exempt de toute responsabilité à cet égard, cependant je pense qu'il est juste que M. Aylwin connaisse mes vues sur le sujet. Je vous avoue que j'aimerais aussi qu'elles fussent communiquées à Messrs. Taché, Chauveau et Cauchon. Je dois néanmoins là-dessus m'en rapporter à ce que vous déciderez.

M. Draper doit insister à ce que le Ministère soit refait en entier pour le Bas-Canada, ou résigner ; autrement sa démarche est un pas de clerc.

Tout à vous,

(Signé)

L. H. LAFONTAINE.

(NON PUBLIÉE.)

(L'Hon. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.)

Québec, 24 octobre, 1845.

Mon cher ami, — L'assemblée publique que nous avons eue hier au sujet du chemin de fer entre Halifax et Québec, ayant duré plus longtemps que je ne pensais, je n'ai pu vous écrire hier ainsi que je vous l'avais dit par ma note d'avant hier. Je m'acquiesce aujourd'hui de cette promesse et aussi de celle que je vous avais faite il y a déjà quelque temps de vous faire parvenir copie de la lettre que j'ai écrite à M. Draper en réponse à la communication qu'il m'avait faite, et dont je vous ai fait part. Si je ne vous ai pas envoyé cette copie plutôt, c'est que j'ai vu sur le *Pilot* et la *Minerve* quelque chose qui m'a fait croire que notre correspondance avait pris vent, et qu'il y avait dans la confidence un plus grand nombre de personnes que celles dont vous m'avez parlé d'abord. Je ne me suis pas formalisé de la chose, vu que je ne vois rien à blâmer dans ce que j'ai fait ; mais comme j'étais d'avis qu'il était mieux pour le succès de l'entreprise que le plan fut mûri avant que de devenir trop public, j'ai dû retenir ma lettre jusqu'à l'arrivée de Morin qui est arrivé ici depuis quelque temps et à qui je voulais parler de l'affaire et lui remettre la lettre, d'après l'explication qu'il me donnerait. Mais Morin ne venant pas, et votre note de 20 me sommant de tenir ma promesse, je le fais très-volontiers, m'en rapportant entièrement à vous quant à l'usage que vous ferez de cette lettre.

Depuis l'arrivée de M. Draper à Montréal, j'ai reçu de lui une note, dans laquelle il accuse réception de ma lettre, qui ne lui a été remise que depuis son retour ; il m'y remercie de la franchise avec laquelle je lui ai parlé ; sans émettre d'opinion, il me dit que le sujet est de la plus haute importance et requiert la considération la plus sérieuse ; qu'avant de répondre avec l'abandon dont j'ai usé avec lui, il doit consulter et réfléchir : qu'ausitôt que ces consultations et réflexions auront eu lieu, j'aurai de ses nouvelles que je vous transmettrai de suite.

Je me ferai un plaisir de communiquer à Aylwin, à la première occasion favorable, notre correspondance, ainsi que celle que j'ai eue avec M. Draper ; je ne lui ai pas encore parlé de l'affaire, car il me semblait que la chose viendrait mieux de vous à qui je m'étais adressé comme chef de l'ancienne administration, et comme le chef du parti que l'on paraît désirer vouloir se rattacher. Mais puisque vous le désirez, je verrai Aylwin ; je voulais le faire hier, mais je n'ai pu le rencontrer.

Quant à Messrs. Taché, Chauveau et Cauchon que vous mentionnez dans votre note, c'est de vous ou de Morin qu'il doit venir l'ouverture ; quand la chose sera faite, vous pourrez les référer à moi, je leur donnerai toutes les informations que je possède ; mais j'ai objection à faire les premières démarches ; je suis d'avis que la chose ne devrait pas leur être cachée ; ce se-

rait mal de le faire, mais j'ai mes raisons pour croire que la communication devrait leur être faite par vous, ou du moins par Morin.

Ma lettre à M. Draper vous fera voir que comme vous, je suis d'avis que l'administration pour cette partie de la Province doit être reconstruite, et que M. Draper doit insister sur la chose.

Tout à vous,
(Signé) R. E. CARON.

(NON PUBLIÉE)

[L'Hon. L. H. Lafontaine à l'Hon. R. E. Caron.]

MONTRÉAL, 26 Octobre 1845.

Mon cher ami, — J'ai reçu votre lettre en date d'avant-hier, et la copie de celle que vous avez adressée à M. Draper le 17 du mois dernier.

Morin qui doit vous transmettre cette lettre vous dira que ce n'est pas notre correspondance qui a donné lieu aux articles du *Pilot* et de la *Minerve* auxquels vous faites allusion.

Au point où en est rendue la négociation dont M. Draper vous a chargé, elle cesse de me regarder personnellement. Je ne le regrette pas, car cela me relève de toute responsabilité; et comme mon exclusion d'une nouvelle organisation du ministère ne contrarie ni mes vues ni mes goûts, je n'y ai donné mon consentement que plus volontiers.

Il y a cependant deux points, dans votre lettre à M. Draper, sur lesquels je dois vous faire quelques observations. 1^o. A raison de la généralité de vos expressions dans quelques parties de votre lettre, des personnes pourront peut-être y donner un sens différent de celui que vous avez sans doute en l'intention d'y attacher. Elles pourront peut-être interpréter votre lettre comme admettant en principe qu'un parti politique, sous la forme actuelle de notre gouvernement, doit sacrifier l'un de ses membres, lorsque le caprice d'un gouverneur le demande. Si une telle opinion était entretenue par quelques personnes de notre parti, je désire saisir cette occasion pour déclarer que cette opinion n'est pas la mienne. Un politique peut demander des sacrifices à l'un de ses membres, mais il ne doit jamais l'immoler à la rancune, aux caprices d'un gouverneur. 2^o. La partie de la même lettre, dans laquelle vous parlez de l'équité d'appeler la minorité à la discrétion des affaires, semble avoir besoin d'être expliquée. D'après sa rédaction elle me paraît en quelque sorte contredire ce que vous aviez déjà dit sur le même sujet dans une autre partie de votre lettre. Morin vous fera part de l'objection que j'ai faite à la rédaction de ce passage.

Votre ami,

(Signé) L. H. LAFONTAINE.

(A continuer.)

BULLETIN.

Suite de la correspondance entre M. M. Caron, Draper et Lafontaine. — Bill d'Education. — Orage considérable à Québec. — Trois incendies à Montréal, une dans le Township d'York, pertes de vie. — Accidents. — Affaire de l'Orégon. — Insurrection de la Pologne. — Suisse. — Une erreur rectifiée au sujet du récit de l'Abbesse des Religieuses de Minsk. — Emancipation des esclaves à Tunis. — Médaille offerte au comte de Mont-Lambert.

Nous continuons à l'exemple des autres journaux à donner la série de la fameuse correspondance ministérielle, et nous commencerons dans le présent numéro la publication de celles qui n'ont pas été lues en chambre, pour une raison ou une autre. Plusieurs de nos abonnés désirent sans doute connaître cette correspondance inédite pour pouvoir former leur opinion; en en rapprochant les dates, ils se mettront au fait de la suite des différentes communications.

Le nouveau bill d'éducation est entré en chambre la semaine dernière. Le bill avait été présenté vendredi dernier par l'honorable D. B. Papineau par voie de résolution, et après quelques discussions à ce sujet, la proposition a été adoptée à l'unanimité. Pendant les débats l'hon. Papineau a déclaré que les amendemens étaient le résultat des observations et des conseils de M. le Surintendant des Ecoles. Nous donnerons un résumé de ces amendemens quand nous nous serons procuré le bill. On ne peut pourtant pas dire correctement que c'est un nouveau bill, puisque c'est le même que celui de l'année dernière; exceptés quelques amendemens; mais pour éviter l'embarras qui se fait résulter, en introduisant des changemens quoique légers à différentes clauses, soit pour les expliquer ou en modifier la teneur; les auteurs du bill ont préféré le présenter sous le titre de nouveau bill d'éducation. Ce qu'on y observe de plus considérable; c'est 1^o. qu'il sera détaché de celui de la même année. 2^o. qu'il sera créé un bureau d'examineurs. Tout le monde sentira la convenance de la première résolution; et ce n'est même, nous a-t-on dit, que par erreur et mal-entendu que l'année dernière le bill des écoles s'est trouvé enclavé dans celui de la municipalité. Quant à la seconde résolution, elle nous paraît très-sensée, en ce que le bureau d'examineurs, n'aura pleine autorité qu'après l'espace de dix ans; c'est-à-dire qu'avant ce temps, les seuls instituteurs qui

voudront se faire examiner pour avoir plus d'importance, le pourront pourvu qu'ils soient munis d'un certificat de bonne conduite et de bonne moralité par qui de droit; mais après dix ans, ce sera une obligation pour tous, de se présenter au bureau d'examineurs; on en excepte les ordres religieux, les ecclésiastiques, et les personnes du sexe en général; pour ces dernières, il leur suffira pour enseigner, d'avoir l'approbation du curé et des personnes autorisées pour cela. Pendant cette espace de dix ans, les jeunes gens qui ne font, que commencer leur éducation pourront se former, et devenir d'excellens instituteurs; ceux qui sont déjà instituteurs, mais qui ne sont pas qualifiés, auront aussi le temps de se rendre capables pour continuer leur profession s'ils le désirent. Pour ceux qui n'ont pas les dispositions nécessaires pour acquérir assez de science pour faire honneur à leur état, ils pourront trouver d'ici à ce temps quelque autre moyen de gagner leur vie. Nous applaudissons donc aux résolutions de ce nouveau bill d'éducation, qui lorsqu'il sera passé en loi, ne pourra que faciliter les moyens de répandre l'éducation, et faire disparaître les nombreux entraves qui empêchaient les personnes les plus zélées de faire tout le bien qu'elles auraient désiré faire.

— Il paraît que l'orage de samedi (le 11) s'est fait sentir plus fortement à Québec qu'ici; après une chute de grêle le matin, la journée a été sombre et pluvieuse, avec un vent d'Est glacial, et s'est terminée par un déluge de gros grêlons qui ont couvert les rues et les trottoirs en un instant; des éclairs vifs et redoublés suivis de fortes détonations de tonnerres à de courts intervalles ont effrayés les moins timides. La foudre a tombé sur l'église de St. Nicolas et on a considérablement endommagé le portail.

— La glace qui barrait le fleuve entre le Carrouge et l'embouchure de la Chaudière est enfin brisée, et laisse maintenant la navigation libre, de Québec à Montréal.

— Jeudi de la semaine dernière le feu prit dans la remise du Dr. McCulloch, on croit que c'est par le four de M. McConkey que commença l'incendie. Deux galeries qui allaient de la remise du docteur à sa maison y portèrent les flammes. Les pompiers parvinrent à arrêter le feu qui se déclara de nouveau vers six heures du matin. Le dommage est estimé à £400, somme pour laquelle la maison était assurée; mais le Dr. fait une perte considérable sur ses meubles.

— Vendredi dernier, vers 2 heures dans la nuit, le feu se déclara dans la maison d'un nommé McVey, plus bas que la Croix en gagnant la Longue Pointe; la maison fut entièrement brûlée, mais une chose plus lamentable, c'est que madame McVey ayant voulu y entrer pour en tirer une somme d'argent, fut étouffée par la fumée, et son corps entièrement consumé.

— Le même jour, entre sept et huit heures du matin, le feu se déclara dans la boutique d'un nommé Baudouin, menuisier; la boutique et la maison adjacentes furent réduites en cendres avec tout ce qu'elles contenaient. Deux enfans jumeaux au berceau ayant été oubliés, madame Baudouin se précipita dans la maison, et en sortit avec son précieux fardeau, presque suffoquée par la fumée. On dit qu'elle est bien malade depuis ce trait d'héroïsme.

— Le *Toronto Colonist*, copié par le *Transcript*, rapporte un terrible accident occasionné par la boisson dans le township d'York; un nommé Samuel Coeper, ayant été tiré sa paye de vétéran, revint chez lui avec sa femme, et une voisine, qui leur prépara du thé; mais le malheureux était encore en possession d'une bouteille de whiskey. Le lendemain la voisine alla pour les voir; mais chose terrible; elle les trouva dans les flammes qui achevaient de consumer leurs caillottes. Le plancher de bas et les solives d'en-haut étaient en feu, mais on parvint à l'arrêter.

— Un accident déplorable est arrivé sur la Rivière Baréche dans le township de Lochaber, un cageux descendant au moulin-à-seigle de M. Thomas Wilson, a été brisé, M. MacBean de cette ville, et un nommé Michæl Kennepark de Québec se sont noyés, leurs corps n'ont pas été trouvés; les autres hommes du cageux au nombre de quatre ou cinq se sont sauvés, mais sévèrement blessés.

— On nous dit qu'une pauvre Irlandaise a manqué brûler, jeudi dernier, à bord du *St. Louis* par des flammèches qui étaient tombées sur ses vêtements; la flamme était déjà considérable, mais on est parvenu à l'étouffer, en jetant cette femme par terre et en l'enveloppant de quelques couvertures. Il est bon, lorsqu'on voyage dans les bateaux à vapeur, d'être sur ses gardes contre les étincelles que jettent les tuyaux.

— L'affaire de l'Orégon fait plus de bruit en Angleterre que jamais; les papiers disent qu'il est temps de se mouvoir, et d'arrêter cette politique de

modération qui à la fin peut passer pour de la peur. Le *Times* dit que l'Angleterre n'a pas pris l'initiative de l'agression, mais qu'il y aurait de l'extravagance à croire qu'elle pût faire de nouvelles concessions à l'Amérique; mais pour tout cela M. Peel ne se détourne pas de la voie pacifique qu'il a adoptée, et il offre de nouveaux avantages au commerce américain. Quoiqu'il en soit, on fait en Angleterre de grands armemens, qui sont au moins voir que si on n'attaque pas, on sera prêt pour la défense.

—On parle d'une insurrection en Pologne; la ville de Cracovie aurait été pendant quatre jours le siège d'un nouveau gouvernement; mais les forces réunies de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche ont bien vite dissipé ce gouvernement éphémère. Une lettre de Vienne dit que Cracovie a été incendiée, que les Russes sont arrivés avec une telle rapidité que rien n'a pu leur résister, et qu'ils se sont emparés de la ville après un terrible bombardement. Un prétendu mot de Guizot rapporté par quelques journaux anglais que *l'Allemagne était en feu* a fait quelque rumeur; cependant, si ce mot a été dit, il ne paraît pas confirmé par les événemens.

—Les nouvelles de la Suisse n'offrent rien de rassurant, les affaires y sont de plus en plus dans une position des plus embarrassantes.

—Un journal de la ville rapporte que des lettres venant de Rome démentent la déclaration de la vénérable abbesse de Minsk. Que des lettres soient écrites de Rome par quelques agents soudoyés par l'argent de l'empereur de Russie pour rendre mensonger le récit des persécutions endurées par les Religieuses de Minsk, on n'en est nullement surpris. Mais ils ont beau faire, jamais ils ne pourront détruire la vérité de cette déclaration. Le *Semeur*, journal protestant, a fait tous ses efforts pour jeter du ridicule sur cette persécution qu'il traite d'invraisemblable; et dont les victimes prétendues, sont selon lui entachées de fourberie, il a été victorieusement réfuté, par grand nombre de journaux dont plusieurs ne sont pas trop dévoués à la cause de la religion. Tout ce qu'il y aurait de fâcheux, dans le récit qui a été fait de cette persécution digne des plus cruels tyrans, c'est que le Souverain Pontife qui a entamé des négociations avec le Czar pour la cause de la religion catholique, et dont il espère favorablement, n'aurait pas été satisfait de cette publication intempestive qui peut nuire à ses desseins: mais la vérité du récit de l'abbesse n'en reste pas moins intacte.

—Le Bey de Tunis vient de publier un édit qui déclare libres tous les noirs dans l'étendue de ses états. Assurément cet acte d'humanité fera époque parmi les événemens qui honorent même les plus belles actions du christianisme. Pour garantir de l'irrévocabilité de ses dispositions philanthropiques. Le Bey statue que tout esclave étranger qui touchera le sol de la régence sera remis par cela seul en possession de sa liberté. Voici la circulaire d'Ahmet Bey adressée aux consuls des puissances étrangères; telle que nous la donne le *Porto-foglio Maltese*:

« Louange à Dieu! Le muschir Pacha Bey, prince du gouvernement turcien à notre allié consul général de... résident à Tunis.

« L'objet de cette lettre est pour vous faire savoir que cette espèce de propriété consistant en êtres humains, pour lesquels Dieu a été si généreux, est très-injuste et absolument contraire à nos sentimens.... Nous sommes donc heureux de pouvoir vous déclarer maintenant que nous abolissons dans toutes nos dominations cette propriété des esclaves. Dorénavant tout esclave de notre régence sera considéré comme libre, et nous ne le considérerons plus en bonne foi comme propriété. Maintenant nous faisons savoir que tout esclave qui entrera dans notre domination soit par terre, soit par mer, sera immédiatement déclaré libre, et voulons que cet avertissement soit pour tous les gouverneurs de notre royaume tessien.»

Moharrem, janvier 1846.

Cette mesure, assure-t-on, a fait une profonde impression dans l'empire turc et le divan s'en est lui-même sérieusement occupé. Plusieurs ministres blâmaient la détermination du Bey de Tunis. Mais Reschir Pacha a très-énergiquement le parti du réformateur, et son opinion a entraîné l'opinion de ses collègues.

—S'il est des occasions où les hommes doivent témoigner leur reconnaissance à l'homme généreux qui se dévoue à la cause de la religion et de l'humanité, on ne peut qu'applaudir aux efforts qu'ils font pour transmettre leur reconnaissance à la postérité. On doit se rappeler encore, le discours plein d'énergie et de noblesse que prononça dans la chambre des députés M. le comte de Montalembert en 1844, en faveur de la liberté d'enseignement.

Dans un voyage qu'il fit quelques tems après à Lyon; des marques signalées d'honneur et de reconnaissance lui furent décernées de la part des principaux citoyens de cette ville célèbre par le témoignage de son dévouement à la cause sainte de la religion: Tout dernièrement une médaille de 68 mille mètres de diamètre gravée par M. Danziel, vient d'être frappée à la monnaie de Paris en l'honneur du noble comte.

D'un côté est le profil de l'éloquent orateur avec cette légende: CHARLES COMTE DE MONTALEMBERT.

Sur le revers est une grande croix défendue par un lion avec cette dédicace: LES CATHOLIQUES DE LYON AU COMTE DE MONTALEMBERT; et au-dessous en plus petites lettres: *Nous sommes les fils des Croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire.* (7 de juin 1844.)

Nous insérons ici la lettre d'envoi de la commission et la réponse du noble pair.

« Monsieur le Comte,

« Permettez qu'en venant nous acquitter de l'engagement que nous eûmes le bonheur de contracter envers vous, lors de votre trop court séjour dans notre ville, le 7 juin 1844, nous saisissons cette occasion pour vous renouveler le témoignage de notre sympathie.

« Au milieu des vicissitudes qu'offrent les choses et les hommes de notre temps, la devise que vous avez vous-même attachée à votre nom, et dont nous aimons à l'entourer, restera la nôtre: La Croix sera notre commun drapeau; et, forts de nos droits, forts de cette patience que la foi en la Providence inspire au chrétien, nous travaillerons de concert, avec calme et avec persévérance, à ce que justice soit enfin rendue à la Religion et à la Liberté.

« Quel que soit le résultat de notre œuvre patriotique, l'histoire dira en caractères plus durables que l'airain la part glorieuse d'initiative et de dévouement que vous avez prise dans les efforts tentés pour en préparer et en assurer le succès.

« Agréez l'expression de la haute considération avec laquelle nous sommes, Monsieur le Comte, vos admirateurs sincères et vos serviteurs dévoués.

« Signé: TERRET, DIDIER-PETIT, BOSSAN, B.-AM. CHANRAND,

« P. DUGAS, CHARLES DE MONTEBRIAN, ENNEMOND DE

« NOLHAS, l'abbé GENTHON.

« Lyon, le 7 février 1846.»

Réponse de M. le comte de Montalembert.

« Paris, ce 24 février 1846.

« Messieurs,

« Vous avez bien voulu décerner une récompense durable à des services éphémères. Au souvenir ineffaçable de l'accueil que j'ai reçu de vous à Lyon, vous avez voulu joindre un nouveau témoignage de votre trop indulgente sympathie. Vous ne sauriez douter de ma reconnaissance. Profondément touché de votre appréciation de mes trop faibles efforts, je le suis plus encore de votre persévérance et de votre infatigable dévouement à la sainte cause de liberté de l'enseignement et de la liberté de l'Eglise, telle que la veut le principe de la liberté religieuse proclamée par la Charte.

« En reportant mes souvenirs à l'année 1844, qui vit éclater au sein de la France constitutionnelle la première grande lutte au profit de cette liberté sacrée, vous m'encouragez naturellement à mesurer les progrès que notre cause a faits depuis lors. Nous pouvons, ce me semble, envisager sans honte et sans regret ces deux années qui viennent de s'écouler. Vous avez entendu naguère l'homme le plus considérable du Gouvernement actuel déclarer à la tribune que les *enfants appartenaient à la famille avant d'appartenir à l'Etat*; que l'Université impériale *avait les vices du gouvernement absolu*; qu'il y avait, dans son régime et dans son institution même, *même excès de despotisme*; qu'elle *bléssait les droits des familles, et ne tenait pas compte des croyances religieuses*. Les catholiques, dans leurs manifestations les plus ardentes, n'ont rien dit de plus fort!

Depuis, vous avez vu une majorité de soixante-sept voix faire rentrer dans le néant et le projet de loi oppressif de M. Villemain et ce trop fameux rapport de M. Thiers, où s'étaient résumés tous les préjugés et toutes les haines qui s'opposent au triomphe de la liberté religieuse parmi nous.

A quoi peut-on attribuer ces résultats imprévus? N'hésitons pas à le reconnaître: ils ne sont dus qu'à cette action catholique qui s'est développée depuis deux ou trois ans dans le pays, et d'abord, aux réclamations de nos évêques, parmi lesquels S. Em. le Cardinal-Archevêque de Lyon, par son courage plus encore que par son rang, occupe toujours la première place;

ensuite, au langage énergique et sincère que les catholiques ont porté à la tribune et dans la presse; enfin, aux efforts généreux et désintéressés que des hommes comme vous, Messieurs, n'ont cessé de faire pour l'affranchissement des familles et des consciences.

Il ne faut pas s'arrêter là, à moins que nous ne voulions être volontairement dupes et nous endormir lâchement au sein d'un succès imaginaire. La question est renvoyée, par le Gouvernement lui-même, devant les électeurs. Aux prochaines élections, c'est sur la liberté des consciences et des familles que devront, avant tout, se prononcer les candidats. Il faut donc que les catholiques y interviennent avec énergie, avec ensemble, avec intelligence et dévouement. Si le discours de M. Guizot doit être autre chose qu'un léurre fait pour amortir notre courage, si nous voulons que ces paroles se traduisent en actes, si nous désirons que l'on compte sérieusement avec nous, il faut que tout notre zèle, que tous nos efforts se concentrent sur ce terrain des élections, auquel nous sommes restés trop longtemps étrangers. Tenons donc nos votes à la disposition des candidats, quelque soit leur drapeau et leur parti, qui nous promettent la destruction immédiate du monopole universitaire. Sachons apparaître au sein des collèges électoraux, non comme une simple fraction du parti ministériel ou d'aucun autre, mais comme un parti nouveau d'hommes de cœur et de conscience, résolus à secouer un joug humiliant et à élever, sur les ruines du monopole un régime de liberté sincère et de sérieuse concurrence.

Nous nous retrouverons donc, Messieurs, aux prochaines élections. Veuillez me croire, en attendant et toujours, votre très-dévoué et très-reconnais-
sant serviteur,
LE COMTE DE MONTALEMBERT.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

Reconstruction de l'église de Mattaincourt.—Situé au versant des Vosges, le village de Mattaincourt, pauvre et de peu d'importance, n'attire pas les regards du voyageur, mais aucun catholique n'y passera sans une pieuse émotion. C'est à Mattaincourt que, dans les pratiques de la plus admirable charité et de l'humilité la plus profonde, vécut le bienheureux Pierre Fourier, si vénéré en Lorraine. C'est à Mattaincourt qu'il institua sa plus belle œuvre, cette admirable congrégation de Notre-Dame, dont Paris renferme aujourd'hui trois maisons importantes, celle de Roule, celle de l'Abbaye-aux-Bois et celle dite aux Oiseaux. C'est à Mattaincourt enfin que reposent les vénérables restes de cet homme de Dieu, sévère à lui-même, doux au pécheur, qui ramenait à la piété des populations entières, et que les contrées qu'il évangélisa nomment encore le bon Père, tant a été durable le souvenir de ses bienfaits et de ses vertus.

Chaque année un nombreux concours de fidèles se fait au tombeau de Pierre Fourier, sollicitant son intercession auprès du Dieu qu'il aimait tant et qu'il servit si bien. Malheureusement, l'église, fort petite, délabrée, presque en ruine, est loin de pouvoir suffire à cette affluence toujours croissante et que va augmenter encore la canonisation prochaine du Bienheureux. La nécessité d'une reconstruction totale se fait sentir. L'excellente mais pauvre paroisse de Mattaincourt ne peut mener à fin une telle entreprise; ses efforts, quelques grands qu'ils soient, sont encore impuissants, il n'y a que des secours généreux des fidèles de France qui puissent donner les moyens de terminer l'œuvre. Déjà la Lorraine et la Franche-Comté ont fourni leur tribut; vingt-trois évêques ont encouragé le zèle du digne curé qui a conçu ce grand dessein et qui en poursuit l'accomplissement avec un dévouement inaltérable. Tout cela n'ayant pas suffi, Mgr. l'archevêque, dont la haute et intelligente piété se plaît à bénir les œuvres vastes et durables, a bien voulu, malgré les nécessités qui chargent le diocèse, permettre qu'on fit un appel à la charité de Paris. Cet appel, nous l'espérons, sera entendu dans une ville où toutes les œuvres de foi sont accoutumées de trouver appui. L'aumône sera belle, si les familles qui se félicitent d'avoir confié leurs filles aux pieuses institutrices établies par le bienheureux Pierre Fourier, laissent parler leur reconnaissance.

ALLEMAGNE.

—A l'époque de la grande confiscation des biens et maisons ecclésiastiques en Allemagne, il existait en Bavière 315 monastères d'hommes, dont 66 de l'ordre de Saint-Benoît, 32 de chanoines réguliers, 68 de capucins, 59 de franciscains et 83 maisons de religieuses, non compris 7 maisons de dames anglaises. Aujourd'hui, il n'existe plus, dans ce royaume, que 75 maisons d'hommes et 25 maisons de religieuses, dont une seule est adonnée à la vie contemplative, les autres s'occupant de l'éducation, du soin des hôpitaux et de la conversion des femmes perdues.

Quant aux rédemptionnistes qui administrent l'antique et célèbre pèlerinage d'Alt-œ�ttingen, leur vocation se renferme dans le cercle des missions. Nous avons vu que, l'année dernière, dans le cours de huit mois, ils ont donné, à l'extérieur, 22 missions, auxquelles ont pris part près de 40,000 fidèles des deux sexes; mais on évalue, année commune, à 150 les processions de pèlerins qui visitent le sanctuaire d'Alt-œ�ttingen, et qui tous s'y confessent et y communient.

En 1821, un couvent de la Visitation a été rétabli; de 1825 à 1831, quinze monastères ont été en partie fondés et en partie rétablis; de 1832 à 1837, il en a été fondé treize, et de 1830 à 1846, huit.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

Bureau du Secrétaire.—Montréal 11 avril 1846.—Il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement faire les nominations suivantes, savoir :

William Beil, écuyer, pour être protonotaire et greffier de la cour de la Reine dans et pour le district de Saint-François.

William Bell, écuyer, pour être clerc de la couronne dans et pour le district de Saint-François.

Il a aussi plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement nommer les Messieurs suivants à la Commission de la Paix pour le district de Québec, savoir :

Louis Méthot, de Sainte-Croix,

Pierre Didace Mailloux, de l'Île aux Coudres,

James Thurber, de Sainte-Croix.

Ignace Gagnon, de Saint-Sylvestre de Beauvillage, et

Louis Besse, de Saint-Roch des Aulnets, écuyers.

Il a aussi plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement associer les Messieurs suivants à la Commission de la Paix pour le district des Trois-Rivières, savoir :

Augustin Massicotte, de Sainte-Anne de la Pérade, et

David Richer Lafleche, de Sainte-Anne de la Pérade, écuyers;

ÉTATS-UNIS.

Les Incendiaires à New-York.—Le 31 mars au soir, une servante étant entrée dans une des chambres du quatrième étage de l'immense hôtel, connu dans tout le nouveau monde sous le nom d'*Astor House*, s'aperçut que le feu avait été mis au lit de cette chambre. Il fut promptement éteint, mais presque aussitôt l'alarme fut donnée dans trois ou quatre autres parties de l'hôtel, et les flammes envahirent la partie supérieure de l'édifice. Le tocsin sonna immédiatement, et une foule immense se porta sur le théâtre de cette incendie qui promettait d'offrir le spectacle le plus saisissant qu'il se pût voir. L'intérieur de l'hôtel offrait, de son côté, un tableau impossible à décrire. Représentez-vous par la pensée plus de 400 hommes et femmes appelant, criant, courant, déménageant, s'évanouissant; c'était un tohubohu monstrueux, un désordre sans pareil. Heureusement les secours arrivèrent avec promptitude, et le feu fut éteint en moins d'une demi-heure par les jets d'eau du Croton dont les pompes inondèrent la partie supérieure de l'édifice. Le dommage est estimé à environ \$8,000; il a été plus causé par l'eau que par le feu. Lorsque le danger fut entièrement conjuré, les propriétaires de l'hôtel invitèrent à souper le corps en masse des pompiers présents sur le champ de bataille, et le vin de champagne coula, cette fois, presque aussi abondamment qu'avait coulé l'eau du Croton. L'ans la même soirée, les propriétaires de l'hôtel *Howard* découvrirent qu'on avait mis le feu dans une chambre située parcellément au dernier étage de la maison, et la veille, pareille tentative avait été faite dans la *City Hotel*. Cette espèce de conspiration tramée contre les trois plus vastes hôtels de New-York est un fait d'une monstrueuse étrangeté, et la police est à la recherche de cette bande de mystérieux incendiaires.

Canadien.

VIE DE MGR. BORIE,

MARTYR AU TONQUIN.

Suite et fin.

Cet état d'inquiétude et de crainte qui exige tant de prudence, tant de déguisement et de secret, ce n'est pas encore là ce qu'on appelle la persécution. Les missionnaires se regardent comme tranquilles, tant que la police ne vient pas fouiller les villages qu'ils habitent, ou lorsque, arrêtés et traduits devant les fonctionnaires administratifs, ils peuvent se tirer de leurs mains moyennant quelque cadeau. La vraie persécution ne se fit guère attendre. En ce temps-là régnait en Cochinchine un prince nommé Minh-Menh, homme d'esprit, politique habile et tenace, mais perdu de mœurs, cruel, et qui détestait le christianisme et les chrétiens. Le 6 janvier 1833, sept ou huit mois après l'arrivée de M. Borie, Minh-Menh publia un édit qui ordonnait à tous les chrétiens d'abjurer leur religion, et qui prescrivait aux autorités de rechercher et de punir avec une souveraine rigueur quiconque refuserait d'obéir, "afin de détruire par-là cette religion jusqu'à sa dernière racine." La terreur se répandit parmi les fidèles; quelques-uns se sentirent chanceler; l'hôte de nos missionnaires leur ferma sa porte. "Je ne me rappelle pas, dit M. Masson, avoir jamais vu M. Borie si joyeux et si gai que ce jour-là." Il conserva cette bonne humeur; sa sérénité ne se démentit pas un instant. Le bon M. Masson confesse que plus d'une fois le spectacle de ce grand et simple courage servit à le consoler. Dans le fait, la vie des deux missionnaires devenait affreuse. Ils n'avaient plus d'abri et erraient chacun de leur côté, de tanière en tanière. Ce n'est

été rien ; mais qu'allaient devenir leur pauvre peuple ? Hélas ! souvent ils avaient la joie de le trouver ferme, mais parfois la crainte et les tourmens faisaient des apostats. Au milieu de ces peines, M. Borie redoublait d'ardeur. M. Masson, duquel il se rapprochait quelquefois, voyait sa piété grandir, et même était obligé de modérer son abstinence et ses mortifications.

L'année 1833 se passa ainsi ; 1834 semblait s'ouvrir sous de meilleurs auspices : les mandarins n'avaient persécuté que par obéissance et commençaient à mollir ; un nouvel édit vint les stimuler. La peste et la famine s'ajoutèrent à la persécution. Ce surcroît de maux fut presque un bien. De toutes parts on accusait la cruauté du Prince ; les païens eux-mêmes regardaient les fléaux qui accablaient le pays comme une punition céleste. Cette clameur monta jusqu'au trône ; Minh-Menh, malade des suites de ses débauches, en fut un moment épouvanté. Il parut s'amender, et copiant une cérémonie d'expiation empruntée aux usages royaux de la Chine, il fit une confession publique de ses torts, que l'on connaissait fort bien, comme d'avoir levé trop d'impôts, donné des exemples funestes aux mœurs, etc. Du crime d'avoir persécuté les innocents, il n'en dit rien ; sa passion l'emporta sur sa conscience et sur l'avis des mandarins qu'il avait convoqués, un peu comme dans la fable. Cependant, il ne revint pas immédiatement à la violence contre les chrétiens, et tenta de les prendre par des moyens philosophiques. Ses lettres compulsèrent les écrits de morale, particulièrement les livres de Confucius, et ils en composèrent un décalogue qu'il fit proclamer dans l'empire ; en même temps il instima quatre grandes fêtes religieuses, parodie sacrilège du christianisme. Les dix commandements de Minh-Menh et ses quatre fêtes pourraient aussi bien être l'œuvre de nos meilleurs écoliers que celle d'un tyran barbare. On y recommande la sociabilité, la pureté d'intention, la sobriété, les vertus de famille, la chasteté, bref, toutes les vertus que le législateur n'observe pas. Minh-Menh, qui connaissait notre sainte religion et qui se la faisait expliquer par un illustre missionnaire, M. Jaccard, alors prisonnier et plus tard martyr, avait voulu surtout faire un christianisme à son usage. L'entreprise ne réussit pas ; elle fut bafouée, et la persécution reprit son cours.

Durant l'année 1834, M. Borie avait été fort malade, et il avait craint la mort, comme il pouvait la craindre ; car il se sentait bien à donner sa vie, mais il désirait aussi répandre son sang. C'était, on l'a vu, depuis qu'il connaissait sa sublime vocation, le vœu de son âme. Dieu, qui voulait l'exaucer, lui rendit la santé. Les années 1835, 1836, 1837 et le commencement de l'année 1838, furent remplies de ces héroïques travaux qu'aucune parole ne peut décrire et que l'imagination même parvient difficilement à se représenter. Un excellent évêque des missions, Mgr. Retord, en a donné un court et charmant tableau dans une lettre écrite au milieu de ses courtes apostoliques, et qu'il a intitulée : *Les Plaisirs du missionnaire* ; parce que, en effet, pour ces grandes âmes, c'est une joie de souffrir et de mourir tous les jours. M. Borie connaissait amplement ces plaisirs, il les goûtait avec ivresse : on sent, dans les lettres douces et rares qu'il écrivait à ses amis de France, une âme où surabondent les voluptés du sacrifice. Ce n'était pas assez pour lui. Il voulait aller trouver Minh-Menh dans sa capitale, et défendre devant lui la cause des chrétiens. M. Jaccard et M. Masson combattirent en vain son projet ; il n'y renonça que parce qu'avant tout, il voulait obéir.

Mais le moment était venu pour ce digne serviteur de rentrer enfin dans la maison de son Maître les mains pleines d'œuvres, et par la porte de sang, comme il l'avait tant demandé. Au mois de juillet 1838, M. Borie fut dénoncé. Averti à temps, il s'enfuit d'abord, et on le chercha inutilement pendant plusieurs jours : personne ne le voulait dénoncer. Pierre Tô, son catéchiste, un tout jeune homme, se laissa battre à plusieurs reprises jusqu'au sang plutôt que de dire où il était ; une fille de 16 ans, qu'on trouva dans la maison qui lui servait d'asile, reçut trente coups de rotin et on ne put lui arracher une parole. Cependant, le fugitif ne jugeait pas possible d'échapper. serré de près, il s'était, pour dernière ressource, caché dans un endroit isolé, sous un monceau de sable. Les gens de police y vinrent. Jugeant à leurs discours qu'on l'avait trahi, il se leva et dit à ces hommes, comme Jésus : Qui cherchez-vous ? Ils l'arrêtèrent, et après l'avoir lié et frappé, ils le conduisirent au mandarin. C'était le 31 juillet 1838.

Nous n'entreprendrions pas de raconter son supplice, qui commença dans ce moment même, et qui dura jusqu'au 21 novembre, où il fut décapité. Le reste d'une si belle vie n'est plus qu'un transport de joie sublime et de sublime courage. Devant les juges, au fond des prisons, sous le fouet des bourreaux, au milieu de ses compagnons (les prêtres annamites Vincent Diem et Khoà, le catéchiste Tô, et l'officier Antoine Nam) qu'il reconforte, qu'il édifie et qui

vont mourir comme lui, il est partout et toujours ce qu'on l'a toujours vu, sage, paisible, doux et joyeux. Il écrit à ses amis, à ses supérieurs, à ses chers collègues de la congrégation des Missions-Étrangères, pour leur demander de se souvenir de lui devant Dieu. Il écrit à sa famille pour lui annoncer sa mort prochaine. Pas un mot dans ces lettres héroïques qui ne parte du cœur le plus tendre ; pas un mot qui trahisse le moindre regret ! De cette prison où il attend le martyr, les pieds chargés de chaînes et la cangue au cou, il voit cette heureuse vallée où il aurait pu vivre, et son âme n'a pas même à retenir un soupir. Il faut lire de tels livres pour savoir ce que c'est qu'un chrétien.

Ce fut en prison que M. Borie reçut les lettres qui le nommaient évêque d'Acanthe et vicaire apostolique du Tonquin occidental. Il les garda sans en parler, et n'en fit pas mention même dans le touchant adieu qu'il adressa à sa famille.

La sentence qui condamnait notre martyr avait été soumise à la sanction royale. Elle ne revint qu'après un assez long délai, pendant lequel Mgr. Borie s'était fait aimer de ses juges et de ses geôliers presque autant que de ses compagnons eux-mêmes. Le mandarin disait que s'il ne s'agissait que de perdre ses appointements et sa dignité pour sauver la vie de l'Européen, il le ferait volontiers. On ne peut s'empêcher de comparer ce sentiment du magistrat païen et barbare aux fureurs infâmes des misérables apostats auxquels un autre Minh-Menh livre en ce moment d'autres martyrs. La sentence arriva ; Minh-Menh en ordonnait l'exécution immédiate. Le mandarin exprima aux condamnés le regret de ne pouvoir différer d'un jour. Il aurait voulu leur préparer un festin. Mgr. Borie se prosterna devant cet homme : « Mes vœux sont accomplis, lui dit-il. Je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour mes compagnons et pour moi, et je vous en témoigne ma reconnaissance en me prosternant devant vous, ce que je n'ai fait pour personne. »

Tout était prêt. On vint chercher les martyrs ; mais avant de les emmener, le mandarin leur déclara que, quoique condamnés définitivement, s'ils voulaient consentir à fouler aux pieds la croix, on leur ferait grâce. Au nom de tous, Mgr. Borie répondit qu'ils préféreraient la mort. Il embrassa son disciple, le jeune Pierre Tô, qui avait espéré mourir avec lui et qui pleurait parce que le Roi lui refusait cette consolation suprême. Le cortège se mit en marche vers les portes de la ville, à travers une foule immense. Mgr. Borie s'avavançait à grands pas, portant sa cangue, saluant avec bonté les personnes qu'il connaissait, et se retournant parfois pour voir si les deux prêtres cochinchinois, ses compagnons, pouvaient suivre. Tous les trois montraient un visage rayonnant de joie ; leur course était finie, le ciel allait s'ouvrir ! Un seul officier avait été dur et méchant pour ces hommes saints pendant leur captivité. Il interpella Mgr. Borie, et lui demanda si enfin il craignait la mort. Mgr. Borie répondit qu'il n'était ni un brigand, ni un rébelle, qu'il ne craignait que Dieu, et que, si c'était à lui de mourir aujourd'hui, demain ce serait le tour d'un autre. L'officier ordonna de le souffleter, les soldats s'y refusèrent. Un moment après, arrivé au lieu du supplice, le saint confesseur appela un greffier et le chargea d'aller dire à cet officier que s'il avait pu l'offenser il lui en demandait pardon.

Les trois martyrs, débarrassés de leur cangue, prièrent une dernière fois. Ensuite, Mgr. Borie s'étant assis les jambes croisées, se dépouilla lui-même de son habit et tendit tranquillement sa belle et noble tête. Un coup de cymbale retentit ; les deux prêtres annamites furent étranglés en un clin-d'œil. Mais l'Européen devait mourir par le glaive, et le bourreau, tremblant d'avoir à répandre le sang du juste, s'était enivré pour se donner un peu de courage. Sa main mal affermie frappa sept fois avant d'abattre la victime.

Le prêtre du diocèse de Tulle auteur de la biographie que nous venons d'analyser bien rapidement est, si nous ne nous trompons, le jeune frère de Mgr. Borie, qui s'approprie à marcher sur ses traces. Son livre est plein du plus touchant intérêt et des plus nobles enseignements. On y voit l'âme et la vie de ces héros inconnus du monde et bien-aimés de Dieu, qu'on appelle des missionnaires ; et quel que sentiment amer qu'on y puise de son indignité, on se sent fier d'appartenir à la foi et au pays qui produisent de tels hommes.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 14 Mars, 1846.

AVIS est par le présent donné aux Occupants et Acquéreurs des Réserves du Clergé en général, que, par un Ordre en Conseil récemment passé, les changements suivants ont été faits aux conditions ci-devant publiées par la vente des Terres du Clergé.

1.—Un *Diavième* seulement (au lieu d'un tiers) au prix d'achat, sera exigé comptant, à compter de ce jour ; et la balance en neuf versements annuels égaux d'un dixième, chacun payable au 1er Janvier chaque année, avec intérêts du jour de la vente ; le premier desquels versements deviendra dû et sera payable le 1er jour de Janvier qui suivra le jour de la vente.

2.—Au lieu d'intérêts, tel que requis par les ci-devant règlements, il sera exigé, sur

les lots occupés sans autorité, une rente pour le terme de leur occupation, aux taux suivants, savoir :

<i>Dans le Haut-Canada.</i>			
Pour le premier terme de sept années,	35s.	par année.	Sur des lots de 200 acres et en proportion pour des demi-lots.
deuxième do	do	70s.	
troisième do	do	105s.	
<i>Dans le Bas-Canada.</i>			
Pour le premier terme de sept années,	25s.	par année.	
deuxième do	do	50s.	
troisième do	do	75s.	

3.—Le privilège de préemption accordé par les derniers règlements à ceux des locataires ou leurs cessionnaires, dont les baux sont expirés avant le 1er Janvier, 1841, ainsi qu'aux occupants de lots du Clergé sans autorité, antérieurement à la même date, ne sera pas considéré s'étendant à tels locataires ou leurs cessionnaires ou à tels occupants qui n'auront pas, le ou avant le 1er Janvier 1847, fait application au Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'achat des lots qu'ils occupent respectivement, et payé le montant des rentes exigibles d'après les présents règlements.

4.—Il est fait une condition expresse de toute vente future de Réserves du Clergé, que l'acquéreur, jusqu'à ce qu'il ait payé en entier le prix d'achat de son lot, ne pourra en couper ou enlever les bois, à moins que ce ne soit que pour défrichement ou bâtisses. AVIS PUBLIC est de plus donné, qu'à compter de cette date, toute personne qui, sans autorité, s'établira sur aucun lot du Clergé ou en prendra autrement possession sera considérée comme n'ayant acquis par là aucun droit quelconque de préemption comme acheteur; et le Commissaire des Terres de la Couronne ne traitera avec aucun tel occupant comme ayant droit à quelque faveur dans l'achat du lot dont il se sera emparé.

Pour l'achat d'aucune des terres du Clergé (ainsi que de toutes autres terres publiques), et pour l'obtention d'aucuns renseignements y relatifs, on devra s'adresser aux Agents locaux de ce Département pour les Districts où ces lots sont situés, dont un tableau indiquant les nom et résidence de chacun d'eux est ci-joint, pour l'information du public.

LISTE DES AGENS RÉSIDANS DANS LE BAS-CANADA, ET DES TOWNSHIPS DE CHAQUE AGENCE.

AGENTS ET RESIDENCE.	TOWNSHIPS.
RIVIÈRE OTTAVA.	
Walter Radford, <i>Clarendon.</i>	Bristol, Calumet, Island, Clarendon, Litchfield.
Aimé L. Fontaine, <i>Aylmer.</i>	Eardly, Hull, Onslow, Wakefield;
William Wilson, <i>Buckingham.</i>	Buckingham, Portland, Templeton.
Donat Melan, <i>Lochaber.</i>	Lochaber et Gore of Lochaber.
Owen Quinn, <i>Lachute.</i>	Grenville, et son Augmentation, Harrington.
Thomas Barron, <i>Argenteuil.</i>	Chatham, Gore, Wentworth.
CÔTÉ NORD DU ST. LAURENT.	
André B. Lavallée, <i>St. Jérôme.</i>	Newton.
Alexander Daly, <i>Rawdon.</i>	Abercrombie.
William Morrison, <i>Berthier.</i>	Kilkenny, Rawdon.
	Brandon, Kildare et son Augmentation.
	Caxton et son Augmentation, Hunterstown.
	Alton, Gosford.
	Stonham et Tewkesbury.
	Engot, Chicoutimi, Harvey, Laterrière, Simard, Tremblay.
	Saint Jean, Settrington, Tadoussac.
CÔTÉ SUD DU ST. LAURENT.	
<i>Ouest de la Rivière Chaudière.</i>	
William Bowron, <i>Huntingdon.</i>	Godmanchester, Hemmingford, Hinchinbrooke.
James Hughes, <i>Sherrington.</i>	Sherrington.
Samuel Wood, <i>Farnham.</i>	Bolton, Bromie, Dunham, Ely, Farnham, Granby, Milton, Porto, Roxton, Shefford, Stanbridge, Stukely, Sutton.
John Felton, <i>Sherbrooke.</i>	Ascot, Auckland, Barford, Barnston, Brompton, Bury, Chester, Clifton, Clinton, Compton, Dalton, Dudswell, Eaton, Ham, Halsey, Herford, Lingwick, Marston, Melbourne, Newport, Orford, Shipton, Stoke, Stanstead, Tinwick, Weedon, Westbury, Windsor, Wolfstown, Wotton.
George L. Marler, <i>Drummondville.</i>	Acton, Aston et son Augmentation, Durham, Grantham, Horton, Kingsy, Upton, Warwick, Wendover, Wickham.
Louis Richard, <i>Stanzfold.</i>	Arthabaska, Blandford, Bulstrede, Maddington, Stanford.
Walter Hargrave, <i>Inverness.</i>	Hullax, Inverness, Ireland, Leeds, Nelson, Somerset et son Augmentation.
Cyprien Blinchet, <i>Lambton.</i>	Aylmer, Colborne, Dorsel, Fergus, Cairdner, Lambton, Neilson, Price, Stuart.
William Hall, <i>Broughton.</i>	Broughton, Thetford, Tring.
William Power, <i>St. George d'Auber</i>	Jersey, Liffière, Marlow, Shenley.
	Gallion.
<i>Est de la Rivière Chaudière.</i>	
Andrew Ross, <i>Frampton.</i>	Buckland, Cranbourne, Frampton, Standen, et ses Augmentation, Ware, Watford.
Raymond Bourdages, <i>St. Thomas.</i>	Armagh, Ashford et son Augmentation, Lessard.
Jean Baptiste Martin, <i>St. Paschal.</i>	Bungay, Ixworth, Parke Woodbridge.
Francis Ric, <i>Madouasca.</i>	Madawaska Territory.
Pierre Gauvreau, <i>Rimouski.</i>	Cap Chat, Kempf Road, (de metis Section) Maer, Mataue, St. Denis et son Augmentation, Temiscouata Road, Viger, Whitworth.
	Townships dans l'ancien District de Gaspé.

Les Journaux suivants inséreront l'annonce ci-dessus une fois par mois pendant 3 mois dans leur langue respective; les Journaux du B.-C. ne publieront pas la Liste des Agents du Haut-Canada, et ceux du Haut-Canada ont droit à la Liste des Agents du Bas-Canada.—Le *Montreal Gazette*, et ceux du Haut-Canada ont droit à la Liste des Agents du Bas-Canada.—Le *Montreal Gazette*, le *Times*, le *Miracle*, l'*Aurore des Canadas*, *ntreal Herald*, le *Courier*, les *Mélanges*, le *Québec Gazette* (Neibon), le *Québec*

Mercury, le *Journal de Québec*, le *Sherbrooke Gazette*.

AVIS.

ON DEMANDE pour la paroisse de CHATEAUGUAY un INSTITUTEUR capable de tenir une ÉCOLE-MODÈLE. Celui qui serait en état de remplir les fonctions de MAÎTRE-CHANTRE serait préféré.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shellings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minéral de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement, sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minéral des concessionsnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines n'auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent éditaire pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six.

On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en SÉRIÉ. D. B. PAPINEAU.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

L'ART EPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien; suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Conduite, de l'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie., rue St. Vincent.

C. F. Leprohon, rue Notre-Dame.

Reiland et Thompson, rue St. Vincent.

Chapelleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'Arrière.

Prix, 20 sous; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Évêché. 6 Février.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les pécuniérs qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Écoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 24 juin 1845.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires.	Montréal.
D. Macineau, prêtre, vicaire.	Québec.
Fr. Pilette, Directeur du Collège.	Ste. Anne.
Vol. Guillet, écuier.	Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

PROPRIÉTÉ DE J. N. BELLÉNCER ET A. T. LACARDE, PROPRES, ÉDITEURS. IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.